



# le bulletin forestier

3500 boulevard Dionne, Saint-Georges QC G5Y 3Y9 — Téléphone : 418 228-5110 ou 1 800-366-5110 — Télécopieur : 418 228-5800

## Un nouveau directeur général à l'Association

**Monsieur Martin Ladouceur ing. f. succédera à monsieur Raymond Racine à la direction générale de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce. Il entrera en fonction en février 2011.**  
par Michel Roy

En choisissant Monsieur Ladouceur au terme d'un rigoureux exercice de sélection, le conseil d'administration a cherché à assurer la continuité dans la vision, les rôles et la culture organisationnelle de l'Association, en respect des valeurs des propriétaires de boisés de la Beauce et de leur plan conjoint. « Martin possède le profil que recherchait le

conseil d'administration pour diriger notre organisation », a indiqué le président Marc-Yvon Poulin.

« Leader de type démocratique, Martin est un excellent communicateur et son habilité à travailler en synergie avec les autres sera un atout majeur au sein de l'équipe des employés de l'Association », a indiqué Raymond Racine à propos de son successeur à la barre de l'Association.

Depuis 2005, Martin Ladouceur a occupé successivement les postes de responsable du Service forestier et directeur du Territoire, à la

MRC de Pontiac. Il a, entre autres, dirigé des opérations forestières sur un territoire géré par la MRC.

Mais il est un visage connu à l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce puisqu'il en a été coordonnateur à la certification environnementale, de 2003 à 2005. Son expérience dans la concertation municipale et son expertise politique faciliteront sa tâche au sein de l'Association, dont la mission est de *représenter, défendre et promouvoir les intérêts économiques et sociaux des propriétaires, dans un esprit d'équité, d'innovation et de développement durable.*

Après s'être assuré d'une transition harmonieuse, Raymond Racine prendra sa retraite après plus de 20 ans de service à la tête de l'Association, où il était entré comme secrétaire et directeur général en avril 1990. Il avait été au préalable administrateur entre 1979 et 1982. Raymond Racine laisse derrière lui une organisation dynamique, solidement structurée, axée sur la qualité des services aux propriétaires de boisés. Notons que le directeur sortant demeurera au service de l'Association à titre de conseiller spécial.



Martin Ladouceur, ing. f.

## Les producteurs pourraient couper plus de bois

**La production de bois à pâte est au ralenti. La demande des papetières excède présentement les volumes disponibles. On pourrait produire davantage.**

par Simon Rodrigue, ing. f.

Dans le sapin-épinette, nous avons mis l'accent sur l'augmentation des volumes, puisque le contexte de l'offre supérieure à la demande et de la vigueur du dollar canadien nous empêche d'augmenter le prix aux producteurs.

livraisons à venir dans les prochains mois, nous invitons les producteurs intéressés à demander un contingent supplémentaire en remplissant le coupon ci-bas.

Présentement un producteur peut obtenir jusqu'à 18 cordes pour un lot de 100 acres et moins.

Ne produisez pas avant d'avoir votre quota en main. Votre bois devra être accessible à la livraison en toutes saisons. Comme la production peut augmenter rapidement, l'Association se réserve le droit de mettre fin à l'émission des quotas en tout temps. Nous voulons éviter à tout prix de revivre la situation de l'été dernier avec un surplus de bois qui noircit rapidement.

Dans les autres essences à destination de Domtar et SAPPI, les livraisons se font rapidement et ceux qui veulent obtenir un contingent n'ont qu'à le demander à l'aide du coupon ci-contre. Comme Domtar ne prendra pas de bois durant la période du dégel (mi-mars à mi-mai), nous avisons les producteurs qui produiront en mars que leur bois ne sera livré qu'à la fin mai ou au début juin.

### On a livré plus de bois en 2010

Même si les conditions de mise en marché furent difficiles en 2010, les livraisons totales aux usines de pâtes et papiers ont augmenté de 27 400 m<sup>3</sup> apparents, ou 10 % par rapport à 2009. Pour le sapin-épinette, la hausse est de 5 %. Les livraisons de bois de sciage ont progressé d'un peu plus de 3 % par rapport à 2009.

## Mise en candidature des administrateurs

**L'Association des propriétaires de boisés de la Beauce publie la marche à suivre pour les propriétaires qui souhaitent faire partie du conseil d'administration. Les procédures sont conformes aux règles de régie interne relatives à l'élection des administrateurs.**

Le conseil d'administration compte douze administrateurs, chacun étant élu pour un mandat de trois ans. Chaque année, quatre postes deviennent vacants et les membres doivent procéder à des élections. Les mises en candidatures doivent être faites au plus tard le 45<sup>e</sup> jour précédant l'assemblée générale annuelle, qui aura lieu le dimanche 1<sup>er</sup> mai 2011, à Vallée Jonction.

Seuls les **membres** (au 1<sup>er</sup> janvier 2011) de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce peuvent être mis en nomination. Un bulletin de mise en candidature doit être signé par *au moins* trois membres en règle (en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011) et provenant du même secteur que la personne mise en candidature.

Les secteurs où les sièges d'administrateur deviennent vacants en 2011, avec le nom de l'administrateur sortant, sont :

**Secteur 2 :** Marc Théberge  
Saint-Malachie,  
Frampton, Saint-Léon-de-  
Standon,  
Saint-Nazaire-de-Dorchester

**Secteur 8 :** Raymond Gagné  
Saint-Pierre-de-Broughton,  
East-Broughton  
Sainte-Clotilde-de-Beauce,  
Saint-Frédéric, Saint-Séverin,  
Tring-Jonction

**Secteur 9 :** Éric Cliche  
Saint-Bernard, Saint-Elzéar,  
Scott, Sainte-Marie,  
Vallée Jonction

**Secteur 12 :** Carol Fortin  
Saint-Honoré-de-Shenley,  
Saint-Hilaire-de-Dorset,  
St-Évariste-de-Forsyth,  
Adstock,  
La Guadeloupe

L'Association fera parvenir, sur demande, des bulletins de mise en candidature aux membres intéressés. **Les bulletins de mise en candidature doivent nous parvenir au plus tard le 17 mars 2011 à 16 h et être adressés au secrétaire de l'Association :**

M. Martin Ladouceur  
Association des propriétaires de boisés de la Beauce  
3500 boul. Dionne, Saint-Georges Qc G5Y 3Y9

CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATIONS N° 40052058.

## Demande de contingent supplémentaire

pour la période se terminant le 31 mars 2011

Écrire en lettres moulées les informations telles qu'inscrites sur vos certificats de contingent habituels

Nom : .....

No client : [ ..... ] Tél : .....

Adresse : .....

..... Code postal .....

Je désire faire une demande de :

- ..... cordes de 4 pieds (sapin-épinette)
- ..... cordes de 8 pieds (bois franc)
- ..... cordes de 8 pieds (tremble et peuplier)
- ..... voyage(s) de feuillu 12 pieds et plus\*

Paroisse : .....

\*Le marché de feuillus 12 pieds et plus est offert dans les paroisses au sud du territoire seulement.

Retourner à l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce  
3500, boulevard Dionne, Saint-Georges QC G5Y 3Y9  
Télécopieur : 418 228-5800

# Je prends la clé des champs

Je quitterai la direction générale de notre Association à la fin de février, au terme de 20 années de service. Je prends ma retraite. J'ai eu le privilège de contribuer de près au développement de notre Plan conjoint.

Assumer le leadership de dossiers controversés et parfois difficiles ne m'a pas paru lourd, parce que j'ai eu à défendre et promouvoir des valeurs qui sont aussi les miennes. J'ai eu tout l'espace requis pour prendre des initiatives et apporter ma contribution à celles des autres. Je me considère chanceux d'avoir pu faire un travail aussi intéressant. En fait, si j'avais eu à me dessiner un emploi, je n'aurais pas fait mieux.

J'ai beaucoup de reconnaissance envers tous les administrateurs qui m'ont accordé leur confiance au cours de ces années. L'Association est une organisation vivante et en constante évolution.

Avant d'être nommé directeur général, j'avais été, dans les années 70, administrateur de notre Association qui s'appelait à l'époque le Syndicat des producteurs de bois de Québec-Sud. Je garde un excellent souvenir de cette période où les producteurs de bois de la Beauce ont pris d'importantes décisions. Je n'oublierai jamais cette assemblée houleuse à l'École de Léry à Beauceville, le 19 mai 1976, où nous étions plus de 600 producteurs réunis pour donner un appui ferme et sans détour aux dirigeants de notre syndicat, afin de mettre en place le Règlement de commercialisation. Nous étions alors fermement résolus de

vendre notre bois nous-mêmes plutôt que de nous contenter de le bûcher et de le mettre au bord du chemin.

De décennie en décennie, les propriétaires de boisés de notre région ont utilisé habilement les leviers de leur Plan conjoint et aujourd'hui ils disposent de services et de moyens essentiels pour développer leur production. Il s'agit d'une formidable réussite collective où la force et l'unité du groupe permettent à chacun d'avoir les moyens utiles et nécessaires pour atteindre ses objectifs.

J'ai choisi de quitter à ce moment-ci, pour faire autre chose et profiter des années à venir autrement. Évidemment, l'action va me manquer. Même chose pour les contacts quotidiens avec mes collègues et les relations avec les administrateurs, en particulier

avec notre président, M. Marc-Yvon Poulin.

Libéré des agendas chargés, je pourrai changer le rythme : « Détrôner l'horloge », comme le disait si bien une de mes tantes à sa retraite. Je prends la clé des champs, celle qui mène à mes terres à bois. J'aurai l'esprit tranquille. Notre Association est dirigée par des administrateurs efficaces, conscients des besoins et des intérêts des propriétaires qu'ils représentent. Nous avons une équipe d'employés, femmes et hommes, compétents et motivés par l'atteinte de résultats. M. Martin Ladouceur, notre nouveau directeur général, peut compter sur un groupe de gestionnaires chevronnés, très expérimentés. Je souhaite aux administrateurs, à mes collègues et à Martin, de poursuivre dans cette formidable



Raymond Racine  
directeur général

cohésion, de continuer à avoir du plaisir malgré les obstacles qu'ils doivent surmonter.

Ce fut un plaisir de travailler avec vous, propriétaires de boisés de la Beauce, et un honneur de vous représenter. Longue vie à notre réussite collective.

## Bois de sciage

# Les scieries veulent des billots mais sans toucher aux prix

Les scieries de la Beauce veulent des billots, mais sans toucher aux prix, qui stagnent depuis plusieurs mois. Pour le sapin-épinette de 12 pieds et plus, on offre au producteur entre 350 \$ et 370 \$ du mille pieds, à l'usine. La demande pour les billes de 8 ou 9 pieds est bonne aussi, et on ne prévoit pas de restriction sur les livraisons d'ici au dégel. Mais les prix ne bougent pas sauf pour l'acheteur René Bernard qui vient d'ajuster ses prix et qui acceptera du 8 pieds.

par Yvon Veilleux, conseiller

Alexandre Côté, pour sa part, est disposé à acheter de beaux billots d'épinette de Norvège en plus d'offrir des prix très compétitifs pour les gros 12 pieds.

**Sapin-épinette en long**  
Des producteurs s'infor-

ment de plus en plus sur la vente de sapin-épinette « en long ». Ce bois, payé à la tonne, provient surtout du côté américain.

Les acheteurs de 12 pieds diminuent ainsi leurs frais de mesurage, mais ne peu-

vent plus évaluer aussi précisément la qualité du bois. C'est pourquoi plusieurs d'entre eux exigeront de voir le bois debout avant de confirmer un prix à la tonne. Nous vous suggérons donc fortement de prendre entente avec un ou des acheteurs avant de vous lancer dans ce type de production.

Le producteur doit savoir qu'un mille pieds pèse plus de 5 tonnes. En général, le producteur qui décide de produire du bois en long mise sur une diminution importante de son coût d'exploitation pour justifier son choix, étant donné que le prix obtenu sera inférieur au prix des billots.

### Cèdre, pins, tremble et bois franc

La demande de **cèdre** est toujours forte, mais les prix n'ont pas bougé depuis novembre. La demande de **pin rouge** est vigoureuse, même s'il n'y a plus qu'un seul acheteur. Mais pour le **pin blanc**, la demande est si faible qu'on vous suggère de reporter cette production si vous le pouvez. Et cette situation pourrait se prolonger au-delà de 2011.

Dans le **tremble**, nous apprenons le démantèlement de l'usine Bois Carvin inc. de Sainte-Justine. Il reste donc Bardeaux & Cèdres inc. comme acheteur principal de cette essence.

Dans le **bois franc**, les prix se maintiennent. Rap-

pelons que la période de dégel arrivera à la mi-mars avec les restrictions sur le trafic lourd. Cette période dure 2 mois. Comme les **bois francs** et les **pins** sont sensibles à la chaleur, qui peut les rendre impropres au sciage, nous vous recommandons de planifier vos

opérations pour terminer à la fin février. Vous n'aurez que deux semaines avant le dégel pour livrer. Si votre bois reste au chemin en mars, planifier la livraison dès la reprise des opérations à la fin mai.

## En bref

### Formation sur le débardage avec les chevaux

Il reste encore quelques places disponibles à une formation sur le débardage en forêt avec les chevaux, qui aura lieu à Sainte-Clotilde les 12 et 13 février. Cette formation de 12 heures est organisée par l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) de La Pocatière en collaboration avec le Collectif régional en formation agricole de la Chaudière-Appalaches. Pour en savoir plus et connaître les frais d'inscription, communiquez avec Sandy Roy, répondante en formation agricole, au 418 228-5588, poste 1265 ou par courriel à sroy@upa.qc.ca.

### Forum sur les aires protégées

Le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) organise un forum sur les aires protégées en Chaudière-Appalaches, le vendredi 25 février 2011 à la Cache à Maxime à Scott. Les propriétaires de boisés de la Beauce intéressés par le sujet peuvent s'inscrire en communiquant avec le CRECA au numéro sans frais : 1 888-832-2722

### Carrefour Forêt Innovations

Un événement d'envergure dans le secteur forestier au Québec, du 4 au 6 octobre 2011.

Le Carrefour Forêt Innovations revient en force pour une 8<sup>e</sup> édition en 2011, l'Année internationale de la forêt. Trois journées d'activités continues consacrées à l'innovation : de l'établissement des peuplements forestiers à la transformation des bois qu'ils génèrent, en passant par la connaissance des rôles et fonctions des écosystèmes et l'élaboration de formules renouvelées de gestion des ressources. Les exposants doivent s'inscrire avant le 18 mars. Pour plus d'information : [www.carrefourforetinnovations.gouv.qc.ca/](http://www.carrefourforetinnovations.gouv.qc.ca/)



# Identifier les arbres rares et mieux les préserver

Bien que nos forêts regorgent d'une multitude d'essences d'arbres, certaines d'entre elles sont moins présentes qu'autrefois. La récolte de ces arbres combinée à la dynamique naturelle expliquent en bonne partie la rareté de certains résineux et feuillus. Il faut donc prendre les moyens pour protéger ces arbres rares afin qu'ils ne disparaissent pas des boisés de notre région.

par Marquis Poulin, ing. f.

Il faut d'abord savoir les identifier afin de pouvoir les favoriser lors de nos interventions en forêt. Dans ce premier article, nous parlerons des feuillus rares. Dans le prochain Bulletin, nous reviendrons avec les essences résineuses. L'identification des essen-

ces feuillus demande un peu plus d'attention que pour les résineux, étant donné certaines ressemblances avec d'autres feuillus. Les images qui suivent de même qu'une brève description de leurs principaux traits distinctifs vous permettront de mieux les identifier.

Les feuillus rares sont le **tilleul d'Amérique**, l'**orme d'Amérique**, le **cerisier tardif**, le **chêne rouge**, le **frêne blanc** et le **noyer cendré**. Bien qu'il ne soit pas interdit de les récolter, les travaux devraient être effectués de telle manière que ces essences puissent se

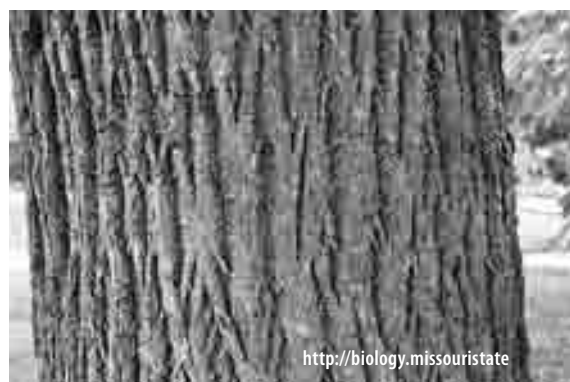
régénérer ou que leur croissance soit favorisée, même si ces travaux doivent se faire au détriment d'autres essences.

Pour en savoir plus, communiquez avec l'Association au 418 228-5110.

## Le tilleul d'Amérique



- Les feuilles ont la forme d'un cœur et sont dentées.
- Il est souvent appelé « bois blanc ».
- Le jeune arbre a une écorce lisse et brun grisâtre qui devient plus foncée avec l'âge, sur laquelle on peut retrouver des sillons.
- Ses fleurs permettent aussi de bien le reconnaître car en plus d'être très odorantes, elles sont accompagnées d'une feuille étroite appelée « bractée ».



## Le frêne blanc



- La feuille de ce frêne se compose de 5 à 9 petites folioles (plus souvent 7) légèrement dentées et mesure de 6 à 15 cm de long. À l'automne, le feuillage du frêne blanc devient fréquemment violacé, ce qui rend l'arbre plus facile à détecter.
- L'écorce jeune est lisse et grise. Avec l'âge, elle devient fine et sillonnée par des crêtes minces gris clair qui tendent à se recouper comme des losanges.
- Le fruit est composé d'une aile qui débute à l'extrémité d'une petite poche de graines.



## L'orme d'Amérique



- Les feuilles sont dentées et les nervures (lignes sur la feuille) se terminent à l'extrémité des plus grosses dents. Elles mesurent de 6 à 15 cm et ont un côté plus grand. Leur surface n'est pas lisse. Le dessous de la feuille est plus pâle, souvent avec un duvet fin.
- Avec le temps, l'écorce devient plus écailleuse.
- Le bourgeon terminal forme un angle par rapport à l'extrémité du rameau.



## Le chêne rouge



- Par leur forme très caractéristique, les feuilles du chêne rouge sont faciles à identifier. Le feuillage prend en automne une belle coloration rouge dorée / rouge clair. Des feuilles brunes persistent sur l'arbre durant l'hiver.
- L'écorce est brun verdâtre presque lisse devenant, avec l'âge, fissurée et noire, à reflets argent.
- Ses glands mesurent de 2 à 3 cm de long.



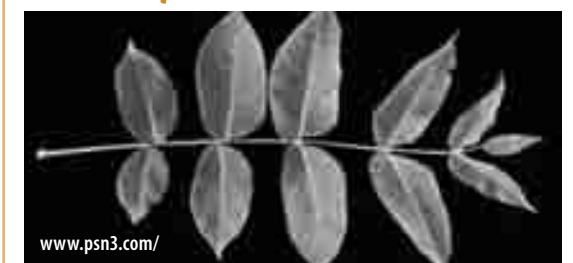
## Le cerisier tardif



- Les feuilles sont finement dentées. Elles mesurent de 5 à 18 cm et possèdent une forme plus longue que large.
- Avec l'âge, l'écorce possède des écailles plus ou moins rectangulaires de couleur grisâtre foncée, dont les bords inférieurs et supérieurs tendent à se recourber vers l'extérieur.
- Les petites fleurs blanches sont en grappes. Le fruit, une cerise rouge, est très amer.
- Il peut être confondu avec le cerisier de Pennsylvanie qui demeure seulement un arbuste.



## Le noyer cendré



- La feuille du noyer contient de 11 à 17 folioles finement dentelées, ovales et couvertes de duvet sur leurs faces inférieures. Ces folioles sont attachées au pétiole de la feuille par un pédoncule pratiquement inexistant, on a l'impression qu'elles sont soudées au pétiole.
- Le fruit est une noix aux extrémités pointues. Elle est entourée d'une enveloppe visqueuse, pubescente (avec duvet) et vert jaunâtre.



## Construction résidentielle en zone agricole

# La CPTAQ autorise 877 nouvelles résidences dans Beauce-Sartigan

Il sera possible de construire 877 nouvelles résidences dans la zone verte des municipalités de Beauce-Sartigan, en vertu de la décision de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) rendue le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

par Michel Roy



Sur les lots identifiés dans le nouveau schéma d'aménagement de Beauce-Sartigan, là où auparavant on pouvait seulement bâtir un camp, il sera désormais possible de construire une habitation.

L'article 59 de la Loi sur la protection du territoire agricole (LPTA) permet à une MRC de faire une demande à portée collective d'autorisation résidentielle dans la zone agricole permanente, en autant que cela ne déstructure pas le milieu agricole environnant. Le consensus est obligatoire entre l'UPA, la MRC requérante et la CPTAQ pour déterminer les parties de la zone verte où les constructions seront autorisées sans devoir repasser à nouveau devant la CPTAQ.

La MRC Beauce-Sartigan a amorcé en 2008 sa démarche de consultation et de négociations. Il en résulte que l'affectation agricole dynamique de la MRC de Beauce-Sartigan couvre 44 % de la zone agricole permanente. Les règles strictes du zonage agricole s'appliquent partout mais, dans les affectations agroforestière, forestière et les îlots déstructurés, il sera possible de construire une résidence sur les lots autorisés, à condition de respecter la réglementation municipale et les normes applicables.

On entend par îlots déstructurés des ensembles de faible superficie formés de résidences implantées avant la LPTA, souvent situés aux quatre chemins des villages. On en a identifié 40 dans Beauce-Sartigan, pour une possibilité de 269 nouvelles résidences.

« Aucune nouvelle résidence ne viendra nuire davantage aux activités agricoles sur les lots avoisinants » nous indique Pierre Giguère, responsable de l'aménagement et de l'environnement à la Fédération de l'UPA de la Beauce.

Dans les affectations agroforestière et forestière de Beauce-Sartigan, on a identifié 608 lots de 20 hectares et plus où on pourra construire une résidence sans nuire à l'agriculture. Voilà une nouvelle qui sera très bien reçue par les propriétaires de boisés, qui attendaient depuis longtemps cette opportunité.

### En avril-mai

Le conseil des maires de Beauce-Sartigan a adopté, le 19 janvier dernier, son règlement modifiant le schéma d'aménagement pour autoriser ces nouvelles constructions, et l'a soumis au ministère pour approbation.

Les municipalités de Beauce-Sartigan devront elles aussi modifier leurs règlements pour s'harmoniser au schéma et rendre applicable la décision de la CPTAQ. « Si tout se passe normalement, les premières autorisations de construire pourront se donner en avril-mai 2011, dans les municipalités qui auront complété les modifications à leur règlement » estime Louise Roy, coordonnatrice à l'aménagement du territoire.

### Norme révisée dans les Etchemins

La MRC des Etchemins a fait connaître son intention de revoir sa norme de superficie des lots vacants constructibles dans sa zone agricole non dynamique. Initialement fixée à 35 hectares et plus, la MRC veut la ramener à 10 hectares et plus, dans ses affectations agroforestière et forestière. Cela aurait pour effet d'augmenter de plus du double le nombre de lots de la zone verte où construire une nouvelle résidence. Une rencontre à ce sujet avec la Fédération de l'UPA de la Beauce est prévue en avril.

### Ça avance dans Robert-Cliche

Dans la MRC Robert-Cliche, les îlots déstructurés sont identifiés depuis octobre dernier. La superficie des lots constructibles a été fixée à 20 hectares dans l'affectation agroforestière et à 10 hectares dans l'affectation forestière. Le projet d'article 59 avance bien. Des rencontres sont prévues avec l'UPA en mars et avril.

## Des formations adaptées à la petite forêt privée

L'Association des propriétaires de boisés offre une vingtaine de formations en lien avec la gestion et la production en petite forêt privée. Faites sur mesure pour les propriétaires de boisés, ces formations varient d'une demi-journée à une journée et demie. La plupart sont offertes sans frais supplémentaires. Alors inscrivez-vous dès aujourd'hui. Répondre à vos besoins, c'est la raison d'être de votre Association des propriétaires de boisés de la Beauce.

### COUPON D'INSCRIPTION

Des places sont encore disponibles dans ces formations :

- Abattage directionnel, 1½ jour
- Affûtage, entretien de la scie à chaîne, 1½ jour
- Installation de la tubulure, 1 jour
- Rentabilité d'un boisé, 1 jour

#### Autres cours

- Aménagement des érablières
- Aménagement faunique
- Boussole
- Éclaircie dans du bois commercial
- Élagage
- Entaillage
- Fiscalité forestière
- GPS
- Introduction gestion du boisé
- Planification de chantiers
- Protection environnement
- Traverses de cours d'eau
- Tronçonnage revenus maximums
- Utilisation débroussailleuse

Disponibilité:  semaine  fin de semaine

Les personnes inscrites recevront, deux semaines avant la tenue de l'activité, une lettre de convocation précisant la date et l'endroit. Elles devront ensuite nous confirmer leur présence pour garantir leur place.

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_ Ville: \_\_\_\_\_

Code postal: \_\_\_\_\_ Tél.: \_\_\_\_\_

Paroisse du lot: \_\_\_\_\_



**Association des propriétaires de boisés de la Beauce**

Retourner à:  
3500 boulevard Dionne  
Saint-Georges Qc G5Y 3Y9  
Télécopieur: 418 228-5800  
apbb@globetrotter.net

**Ensemble**  
pour une forêt d'avenir

### GRATUITÉ DES COURS

Les cours sont offerts gratuitement aux propriétaires de boisés de la Beauce grâce aux contributions du *Fonds forestier de la Beauce* et de nos partenaires.



### LE BULLETIN FORESTIER

Publié cinq (5) fois par an par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, avec la contribution du Fonds forestier de la Beauce.

**Responsable de la rédaction et coordination:**  
Michel Roy

**Collaborateurs:**  
Lise Guay  
Yvon Veilleux

**Infographie:**  
Réjean Giasson

**Impression:**  
L'Imprimerie Moderne de Beauce inc.

**Distribution:**  
Aux propriétaires de boisés privés de la région de la Beauce.

**Tirage:** 10 600 exemplaires

**Dépôt légal:** 2e trimestre 1986.

CONVENTION DE LA POSTE PUBLICATIONS N° 40052058.

RETOURNER TOUTE CORRESPONDANCE NE POUVANT ÊTRE LIVRÉE AU CANADA À:

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE LA BEAUCE  
3500 BOULEVARD DIONNE  
VILLE SAINT-GEORGES, QC G5Y 3Y9

Courriel: apbb@globetrotter.net



Sources mixtes  
Groupe de produits issus de forêts bien gérées et d'autres sources contrôlées

Cert no. SGS-COC-005329  
www.fsc.org  
© 1996 Forest Stewardship Council